



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 NOVEMBRE 2024

2024/62

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - POULLET D – MM AUBIN Dimitri - NEVEU James
- - M. REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES Josiane - DE CORO Jessica - SCHMITT Marie Gil - MENALDO KEBDANI Nadia -
- MM BECHARD Alain – COULON Daniel - ALTIER Jonathan - Mme PANAFIEU Blandine

PROCURATIONS :
Mme FOURES à Mme HURLIN R.
Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.
Mme DE CORO J à Mme ARNAUD GIBOULET S.
M. COULON D. à M. TIXADOR G.
M. BECHARD A. à M. DIMITRI A.
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT J.
Mme PANAFIEU B. à M. CHABAUD L.

Soit 18 votants

OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la tranche 3 des travaux de voirie

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui indique que les tranches 1 et 2 des travaux de voiries réalisés sur la traversée des villages sont achevées,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la doctrine du conseil départemental du Gard en matière de traversée d'aménagement des traversées d'agglomérations qui prévoit des partenariats à travers des conventions de co-maîtrise d'études à signer avec les communes

CONSIDERANT l'avant-projet sommaire établi par le maître d'œuvre et l'estimation financière qui prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement ci-joint et de solliciter l'aide financière du conseil départemental au titre du contrat territorial pour les travaux de rénovation complète de la RD18 – TR 3, à partir de l'impasse X.Sigalon, dont le coût hors taxes est estimé par le maître d'œuvre à 666 661.82 € (six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt-deux centimes) dont 29 317.82 € de maîtrise d'oeuvre.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



